



Plan de cours

Cours : Problèmes éthiques

Formation générale

PROFESSEUR DU COURS-GROUPE

BUREAU

poste

courriel ou site web

GENEVIÈVE CHOQUETTE

E - 114

5285

Vous pouvez communiquer avec le professeur via MIO, mais les travaux doivent être remis en main propre.

COORDONNATEURS DU DÉPARTEMENT

BUREAU

poste

Étienne Marcotte

E -117

3372

Davy Mougenot

E -116

3374

Périodes de disponibilité

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
13h30-15h	14-15h	14-15h (ENA)		11-11h30

Politique du département concernant la présence en classe

- 1) Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur, qui l'aviserá des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).
- 2) Est susceptible de n'être plus admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.
- 3) En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue (compilée ou non) au moment de l'expulsion.

Cette politique a reçu, comme le prévoit la PIEA, l'approbation de la direction des études.

Énoncé de l'objectif ministériel:

1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.
3. Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'étude de l'élève.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.

Problématique : La désobéissance est-elle parfois un devoir?

Parmi les questions éthiques qui nous importent, celle du respect de la loi en est une qui demeure cruciale. La loi semble instituée par les hommes afin d'assurer leur bien-être et leur liberté, tant individuelle que collective. Mais que se passe-t-il lorsque la loi semble illégitime ou inadéquate? La désobéissance pourrait-elle être un moyen de critiquer une loi injuste? Sur quelle base la désobéissance serait-elle justifiable? Certains parlent de s'en remettre au tribunal de la conscience, d'autres à un droit qui serait supérieur à la loi civile. Serait-ce alors un devoir de s'opposer à des lois injustes?

Nous aborderons ce problème moral en nous inspirant d'un texte de Camus, *L'homme révolté*, qui réfléchit aux enjeux liés à l'obéissance et au conformisme. L'auteur termine son premier chapitre en affirmant : « Je me révolte donc nous sommes ». Ainsi, la prise de conscience se transformant en action serait ce qui fait notre humanité. L'homme révolté est celui qui refuse mais ne renonce pas. Il rejette l'état de soumission dans lequel il se trouve, au nom d'une valeur ou d'un principe qui ne correspond pas à l'ordre établi. Pour Camus, la révolte partagée prend sa force dans la solidarité qu'entretiennent les hommes. Ils peuvent se retrouver au sein d'une égalité théorique (des intérêts et idéaux communs) malgré des inégalités de fait, défendant des droits universels qui sont parfois bafoués par les conventions humaines.

Bien que l'acte de désobéissance civile remonte au moins à l'Antiquité, avec des exemples comme Antigone dans la littérature ou Socrate dans l'histoire, le concept et l'expression ont été développés plus tardivement à l'initiative de La Boétie, puis de Thoreau. Pour le premier, la réflexion s'amorce par le constat de l'obéissance supposément légitime à une autorité dont la bonté n'est en fait pas garantie. Dans *La servitude volontaire*, La Boétie nous rappelle que l'autorité n'existe pas si on refuse de la servir. La liberté et la justice sont naturelles (au sens où elles permettent à l'homme de s'épanouir pleinement) et il serait tout aussi naturel de les défendre avec passion. Malheureusement, le respect aveugle des règles, bien souvent encouragé par la culture et l'éducation, nous éloigne parfois de cette nature lorsque celles-ci n'assurent pas le bien commun. Et ne pas combattre l'injustice, cela signifie en être complice.

Nous nous intéresserons ensuite au cas de Thoreau, qui décida de vivre dans la nature pendant quelques années, afin de s'éloigner d'une société corrompue et décevante. Il refusa également de payer ses impôts afin de protester contre un gouvernement prônant la guerre et l'esclavage. Dans cet esprit, Thoreau argumente, dans *La désobéissance civile*, sur la nécessité d'une dénonciation de l'injustice. Notre seule obligation, écrit-il, est d'agir selon ce qui nous paraît juste, chose que l'obéissance à la loi ne garantit pas forcément. En somme, la politique et surtout le principe d'utilité ne devraient pas gouverner le monde. Au-delà de la réflexion et de l'indignation, l'action demeure le seul moyen de changer notre société, puisque « voter *pour la justice*, ce n'est rien *faire* pour elle. » Thoreau défend ainsi une forme d'autonomie citoyenne, inspirée d'Emerson et de l'idée de *self-government*. Nous montrerons en quoi cette conception s'avère un héritage de la théorie du contrat social (ce qui nous lie moralement et légalement en société), développée notamment par Locke et Rousseau.

Parmi les auteurs plus récents, nous aborderons l'oeuvre de John Rawls, qui défend, dans *Théorie de la justice*, la désobéissance civile comme un acte public qui devrait être non-violent. L'atteinte à l'intégrité d'autrui et l'irrespect de ses droits iraient, selon l'auteur, à l'encontre de l'esprit de cette désobéissance. Elle cherche à faire entendre, à

dénoncer, non pas à menacer. Elle est néanmoins une « forme de dissidence qui se situe à la frontière de la fidélité à la loi. » Il distingue d'ailleurs ce moyen de l'objection de conscience, qui consiste plutôt à refuser de se soumettre à une situation au nom de principes jugés supérieurs, mais pas forcément universellement admis. C'est donc d'abord un acte individuel qui ne vise pas toujours une réforme sociale, sans pour autant relever d'une démarche égoïste. La révolte de Thoreau consiste, selon Rawls, en un cas d'objection de conscience plutôt que de désobéissance, puisque son objectif vise à éviter une action jugée immorale ou injuste et non à faire changer la loi. Rawls développe dans son livre un solide argumentaire, rappelant l'héritage de Kant, pour qui la liberté est d'abord une forme d'autonomie et le fait d'adhérer à une loi que je l'on se donne à soi-même. En cela, les individus qui délibèrent dans la position originelle (soit un espace de réflexion objective imaginé par Rawls) font d'abord le choix de principes de justice d'un point de vue individuel, bien qu'ils soient valables pour tous.

La dernière auteure à l'étude, Hannah Arendt, nous permettra de faire dialoguer nos différents auteurs, puisque celle-ci fait allusion à plusieurs thèses philosophiques importantes dans son texte *La désobéissance civile*. Elle y présente notamment la désobéissance comme un moyen de revendication mais également de modification juridique. Elle souligne le droit du citoyen à une réforme selon des valeurs et principes plus élevés. Il s'agit ironiquement de « justifier par le droit la violation du droit. » La conviction morale serait alors un droit supérieur ayant préséance sur le droit civique. Comme chez Rawls, il est question d'un acte public autour d'un intérêt commun. Arendt propose aussi une réflexion autour du cas de Socrate, tel que présenté par Platon dans le *Criton* et *L'apologie*, affirmant la nécessité d'un examen devant le tribunal de sa propre conscience afin d'être juste.

Ce cours se veut donc une incursion dans le monde du droit, de l'éthique et de la philosophie politique par le biais d'une réflexion sur les fondements et justifications possibles de la désobéissance civile. Ce sujet, à la fois riche et passionnant, nous permettra de présenter des concepts importants en éthique, comme la notion de devoir, de droit, de liberté, ainsi que des approches théoriques comme l'idéalisme et l'utilitarisme. Finalement, grâce à quelques études de cas, nous tenterons d'illustrer la diversité des discours et des enjeux, qui tendent tous vers un idéal commun. Agir en suivant sa conscience demeure un devoir de citoyen, mais aussi et surtout un devoir envers soi-même.

SEMAINE 1

TITRE : *INTRODUCTION*

CONTENU : Présentation du plan de cours, explication de la problématique et discussion sur l'obéissance, la liberté et les droits fondamentaux.

SEMAINE 2

TITRE : *PRISE DE PAROLE ET NÉCESSITÉ DE LA RÉSISTANCE*

LECTURE : « L'homme révolté (partie 1) » de Albert Camus

SEMAINE 3-4-5

TITRE : *LIBERTÉ NATURELLE VS SERVITUDE INSTITUTIONNALISÉE*

LECTURE : « Discours de la servitude volontaire » de La Boétie

TRAVAIL : dissertation (en classe)

SEMAINE 6-7

TITRE : *LA REVENDICATION DE LA JUSTICE*

LECTURE : « La désobéissance civile » de David H. Thoreau

TRAVAIL : Atelier d'analyse et discussion

SEMAINE 9-10

TITRE : *DÉSObÉISSANCE CIVILE ET OBJECTION DE CONSCIENCE*

LECTURE : « Théorie de la justice (chapitre 6 : Devoir et obligation) » de John Rawls

TRAVAIL : Atelier d'analyse et discussion

SEMAINE 11-12

TITRE : *DÉSObÉISSANCE ET DROIT SUPÉRIEUR*

LECTURE : « Du mensonge à la violence (2 : La désobéissance civile) » de Hannah Arendt

TRAVAIL : dissertation (maison)

SEMAINE 13-14

TITRE : *ÉTUDES DE CAS ET CONCLUSION*

VIDÉOS : Extraits documentaires sur Gandhi, Luther King, Rosa Parks, Mandela et autres.

SEMAINE 15

TRAVAIL : *EXAMEN FINAL (EN CLASSE)*

Matériel requis (disponible à la coopérative):

- 1) La Boétie, *Discours sur la servitude volontaire*, Mille et une nuits.
- 2) Thoreau, *La désobéissance civile*, Mille et une nuits.
- 3) Recueil de textes # 28512.

Évaluation :

- 1) 2 Travaux d'analyse de textes en équipe (350 mots)
Semaine 7 et 10
Pourcentage de la note finale 10%
- 2) Dissertation 1 (700 mots)
Semaine 5 : en classe
Pourcentage de la note finale 25%
- 3) Dissertation 2 (800 mots)
Semaine 12 ou 13 : à la maison
Pourcentage de la note finale 30%
- 4) Examen final – Dissertation 3 (900 mots)
Semaine 15 : en classe
Pourcentage de la note finale35%

Toutes les dates de remise sont données **à titre indicatif seulement**, la marche effective du cours pouvant toujours entraîner des modifications de calendrier. L'étudiant devra donc, en fin de compte, se conformer **uniquement** aux indications **définitives données en classe** par le professeur.

Il est important que vous *conservez les copies de tous vos travaux et examens*. Si vous deviez faire une demande de révision de notes, ces documents vous seraient indispensables. Le cas échéant, le plus simple, et le plus logique est d'en parler d'abord au professeur. Pour une révision de note en cours de session, cette démarche est de toute façon obligatoire.

Exigences pédagogiques

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage d'un cours est de 60 %.

(2) PRÉSENCE AUX ÉVALUATIONS

Aucune reprise ne sera accordée si un étudiant est absent au moment d'un examen ou de toute autre évaluation en classe, à moins de raisons graves ou d'entente préalable avec la professeure.

(3) REMISE DES TRAVAUX

- 1) Les travaux doivent être remis à temps. *Aucun retard* n'est donc *permis*, à moins d'une entente avec la professeure.
- 2) Une telle entente n'exclut pas qu'une *pénalité* soit imposée à l'étudiant retardataire.
- 3) Le cas échéant, cette pénalité ne doit pas dépasser un *maximum* raisonnable.
- 4) Ce maximum est fixé comme suit : a) quotidiennement : 5 % de la note du travail ; b) au total : 10 % de la note du travail.

Les travaux sont remis en main propre à la professeure (et non glissé sous la porte de son bureau, par exemple).

(4) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles **sous la rubrique « Aides à la recherche »** des centres de documentation du Collège. Voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil :

www.college-em.qc.ca/biblio

CRD de l'ÉNA :

www.ena.college-em.qc.ca/crdena

Tout travail doit être rédigé à l'ordinateur (double interligne, recto ou recto-verso).

(5) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

La qualité du français est indissociable de l'exposition claire des idées. Elle sera donc évaluée. Conformément à la politique du Collège, chaque département «détermine les exigences requises (sic) quant à la qualité du français des travaux présentés par les étudiants». Le Département de philosophie a fixé à 10% de la note de chaque travail la pondération accordée à la qualité du français. Un nombre de fautes excessif entraînera la note 0 à cette rubrique. Un travail dont la lisibilité serait trop affectée par la mauvaise qualité du français est à reprendre et se voit pénalisé pour le retard qui en découle.

(6) PLAGIAT

Plagiat = 0 pour toutes les personnes impliquées. Un travail sera considéré comme plagiat aussitôt que, **en totalité ou en partie**, il n'a pas été rédigé par l'étudiant lui-même.

(7) APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Aucun appareil électronique (téléphone, ordinateur ou autre) ne sera permis en classe, sauf exceptions demandant une entente préalable avec la professeure.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la *Politique de valorisation de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes. www.college-em.qc.ca

Bibliographie

- ARENDDT, H., Condition de l'homme moderne. Calmann-Lévy, 1983.
- ARENDDT, H., Du mensonge à la violence. Calmann-Lévy, 1972.
- BENTOUHAMI, Hourya, « Gandhi et la désobéissance civile en question », in Histoire et subjectivation, Paris, Kimé, 2008, p. 141-164.
- CAMUS, A., L'homme révolté. Gallimard (folio-essais), 2013.
- DEFRASNE, Jean, Le pacifisme, Paris, Presses universitaires de France, 1995.
- FUCHS, É., Le droit de résister, Genève, Labor et Fides, 1990.
- GANDHI, M. K., Résistance non violente, trad. D. Lemoine, Paris, Buchet/Chastel, 1986.
- GROS, Dominique et Olivier CAMY (dir.), Le droit de résistance à l'oppression, Paris, Seuil, 2005.
- KANT, E., Métaphysique des mœurs. Doctrine du droit, trad. A Renaut, Garnier Flammarion, 1993.
- LA BOÉTIE, É., Discours de la servitude volontaire [1548], Mille et une nuits, 2015.
- LE HENO, Valérie, La désobéissance, un moteur d'évolution, Paris, Harmattan, 2011.
- MESSIER, M., « Doit-on désobéir à une loi injuste ? », *Philosopher*, no 10, 95-104.
- MILGRAM, S., Soumission à l'autorité, Paris, Calmann-Lévy, 1980.
- OGIEN, A. et S. LAUGIER (dir.), La désobéissance civile, Paris, La Documentation Française, 2011 (Problèmes politiques et sociaux, n°989).
- OGIEN, A. et S. LAUGIER, Pourquoi désobéir en démocratie ?, La Découverte, 2010.
- QUELQUEJEU, B., « Comment John Rawls justifie-t-il la désobéissance civile? », in *Sur les chemins de la non-violence*, Paris, Vrin, 2010, p. 91-98.
- RAWLS, John, Théorie de la justice, trad. C. Audard, Paris, Seuil, 1987 (1971).
- ROUSSEAU, J-J, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité entre les hommes. Flammarion 2008.
- SKINNER, Quentin, « Le devoir de résister et le droit de résister », in *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001, p. 615-679 et 761-817.
- THOREAU, D.W., La désobéissance civile. Mille et une nuits, 2015.
- ZINN, Howard, Désobéissance civile et démocratie. Agone, 2010.

Ressources en ligne

- BOULET, P-E, La Boétie et le pacte fiscal, Le devoir de philo, 2014.
- CERVERA-MARZAL, M., Ni paix ni guerre. Philosophie de la désobéissance civile et politique de la non-violence. Thèse ULB 2014.
- DURAND, G., À propos de la désobéissance civile, Le devoir de philo, 2012.
- ESSAYS IN PHILOSOPHY, vol. 8 no 2 (2007) : Civil Disobedience.
- Hiez et Villalba, La désobéissance civile; approches politique et juridique. PUS, 2008.
- LAUGIER, S., « Le modèle américain de la désobéissance civile, de Thoreau à nos jours », *Multitudes*, no 24 (2006), 1-19.
- LETIECQ, L., Les fondements de la désobéissance civile, mémoire UDM, 2014.
- MELLON, C., Désobéissance civile, *Encyclopaedia Universalis*.
- MULLER, J-M, Une manière civilisée de désobéir. Politis, 2006.
- MULTITUDES, no 41 (2008) : Désobéir à la limite.
- OGIEN A., « Opposants, désobéisseurs et désobéissants », *Multitudes*, no 41 (2010), 186-194.
- OUELLET, C., Sous Harper, Henry David Thoreau cesserait de payer ses impôts, Le devoir de philo, 2012.
- RELATIONS, no 743 (septembre 2010) : Le pouvoir de la désobéissance civile.

Vidéographie

- «Gandhi, mort pour la paix», A. Bakaya, ARTE 2005
- «Les suffragettes en Angleterre: la lutte pour le droit de vote», M. Dominici, ARTE 2015
- «Martin Luther King et la lutte pour les droits civiques», A. Fuster, 2009
- «Nelson Mandela, libre à tout prix», M. Tavenec, BBC 2013
- «Wikileaks: la guerre contre le secret», Hermann et Moreira, ARTE 2010
- «Carré rouge sur fond noir» (parties 3-4), S. Bertolino et H. Samson, 2013.